



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUDENAY
Mardi 13 SEPTEMBRE 2022
à 19 heures 00 à la salle de
LA MAIRIE, 6 rue de la croix de Pierre,
hameau VISCOLON 21230 VOUDENAY**

L'an deux mille vingt-deux le treize septembre à 19 HEURES

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOËZ Joëlle, Maire

Présents : BOËZ Joëlle, GUILLAUMOT Thierry, DECHAUME Alain, GENEST Bernard, GEY Emmanuel, HOFMANN Albert, LASSALLE Romain, VINCENT David

Absents excusés : MIMEUR Patrice, BARROSO Marie Hélène, PACAUT-MIMEUR Marine,

LASSALLE Romain a été désignée secrétaire de séance

Date de la convocation le 06 septembre 2022

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers absents : 3

Nombre de conseillers absents ayant donné leurs pouvoirs : 0

Quorum : 5

Séance ouverte à 19 heures 05 minutes

1. Approbation de la réunion du 07 Juin 2022 par tous les membres présents
2. **Passage en M 57 et DEVIS JVS : les logiciels Horizon online en place depuis 2014 ne sont plus adaptés pour le passage en M57 – Proposition financière pour passer en contrat HORIZON VILLAGES INFINITY.**

A) Passage en M 57

Madame le Maire informe avoir rencontré Monsieur CHAPOTOT, conseiller au décideurs locaux, en juin 2022. Ce dernier nous a indiqué que le référentiel M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de l'actuelle M14. « Cf : Vu L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales au 01 janvier 2024. »

Vu le nombre de collectivités gérées par la Trésorerie de POUILLY EN AUXOIS, il a été suggéré qu'une partie des communes mute au 01 janvier 2023 ce qui est le cas pour la commune de Voudenay.

Madame le Maire demande de prendre la délibération pour adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de VOUDENAY ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

B) Madame le Maire demande de prendre la délibération dans le cadre du droit d'option prévu à l'article 106-III de la loi NOTRe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;
- de préciser que la nomenclature M57 abrégée
 - que l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2023 est linéaire et pratiqué par dérogation, à compter du 1er janvier N+1.
 - que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif
- d'autoriser Madame le Maire, à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

C) D EVIS JVS : les logiciels Horizon online en place depuis 2014 ne sont plus adaptés pour le passage en M57 – Proposition financière pour passer en contrat HORIZON VILLAGES INFINITY.

Les logiciels actuels « Horizon online » en place depuis 2014 ne sont plus adaptés pour le passage en M57. Je vous présente la proposition financière de JVS Mairistem pour passer en contrat HORIZON VILLAGES INFINITY. Abonnement annuel HT 2800.00 € soit TTC 3360 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Accepte la proposition la proposition financière de JVS Mairistem pour passer en contrat HORIZON VILLAGES INFINITY. Abonnement annuel HT 2800.00 € soit TTC 3360 €

Autorise le maire à passer commande

3. Suite à la réunion en mairie avec Monsieur SPAGNOLO : Rénovation EP pré salle des fêtes – remplacement 3 luminaires type boule (interdite par arrêté de prévention et de réduction des nuisances lumineuses) par des leds

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la rénovation EP du pré salle des fêtes – remplacement 3 luminaires type boule (interdite par arrêté de prévention et de réduction des nuisances lumineuses) par des leds

Accepte le devis estimatif du SICECO – la participation de la commune restant à charge 929.86 €

Autorise le Maire à passer commande

4. Programme travaux de voiries 2023- Traversée de VOUDENAY LE CHATEAU : demande de subventions appels à projets voiries 2023 et produit des amendes de police.

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de solliciter des devis estimatifs afin de préparer les demandes de subventions au Conseil Départemental de la Côte d'Or « appel à projet voiries pour 2023 ». Estimation MICA 69 300.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Refuse le projet de voiries 2023 pour un montant 69 300.00 € HT

Considérant que le projet ainsi présenté ne peut pas réduire la vitesse dans la traversée de VOUDENAY LE CHATEAU et assurer la sécurité.

5. Logements communaux :

a) Départ du logement n° 2 au 27 octobre 2022 de Vanessa DEGUIN

Madame le Maire informe avoir reçu le 27 juillet un courrier de Vanessa DEGUIN informant quitter le logement communal n° 2 au 06 rue de la chapelle à VOUDENAY L'EGLISE à compter du 27 octobre 2022.

b) Location du logement N° 2 VOUDENAY L'EGISE 6 RUE DE LA CHAPELLE par Paul et Laura DESCHAMPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de louer le logement 06 rue de La Chapelle – hameau de VOUDENAY L'EGLISE 21230 VOUDENAY à compter du 01 novembre 2022 à Paul et Laura DESCHAMPS

Le loyer est fixé à 375 euros, un dépôt de garantie d'un montant de 375 euros représentant un mois de loyer est demandé.

Le Maire est autorisé à rédiger et à signer le bail qui prendra effet le 01 novembre 2022

c) Logement 1 rue de la Croix de Pierre décès de Jean Claude SAVARD – Succession en cours au notaire – la famille va déménager mais est en attente des instructions du notaire.

6. Suite à l'avis favorable du 07 juin 2022 délibération pour signer le Bail entre la commune et le GAEC DE LA MOUILLOTTE concernant la parcelle AE 87

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de louer La parcelle cadastrée AE N° 87 d'une contenance de 30 ares au GAEC DE LA MOUILLOTTE - HAMEAU DE SIVRY 21230 VOUDENAY pour une durée de 9 ans à compter 01 janvier 2023. Le prix du fermage est fixé à **17.64 €** (fermage 2021) et sera revalorisé chaque année suivant l'indice des fermages. Le Maire est autorisé à signer le bail.

7. Prestataire de services ERWAN SELVA signature du nouveau marché pour 2022 -2023

Madame le Maire précise avoir accepté le devis de prestations de services ERWAN SELVA. Ce nouveau marché a été signé pour 2022 -2023. Également un marché de travaux a été signé pour les taies des arbres avec l'entreprise BRETIN Fabien.

8. Informations et questions diverses

↳ Projet pour le remplacement sur l'ensemble de la commune d'éclairage public en leds.

Projet et devis estimatif

Première tranche : 20 luminaires hameau VISCOLON- Commande D: dossier EP/1116/A

20 000.00 €

Deuxième tranche : 26 luminaires hameaux de VISCOLON ET SIVRY -Commandes E ET F : dossier EP/1355/A **26 000.00 €**

Troisième tranche : 26 lumières hameaux VOUDENAY L'EGLISE et BELLENEUVE et SIVRY Commandes BET H : dossier EP/1356/A **26 000.00 €**

Quatrième tranche : 19 luminaires hameau VOUDENAY LE CHATEAU ET SANSANGE- Commandes A ET G dossier EP/1357/A **19 000.00 €**

↳ CIMETIERE : Nettoyage et mise en place des gravillons

↳ PARCELLES AE 3 ET AE 4 : toutes personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

↳ Ménage de la mairie et gestion de la salle des fêtes : La commune va signer un contrat avec le Service Auxois sud, le nouvel intervenant sera Paul DESCHAMPS

↳ Le lave-vaisselle est réparé, Il va être mis en vente.

↳ Noël 2022, samedi 17 décembre 2022 après-midi. Le convoi du Père Noël passera au domicile des enfants et des personnes âgées.

↳ Repas organisé par la commission d'action sociale Dimanche 16 octobre 2022 ;

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close.

Pour extrait en mairie le 13 septembre 2022

Le Maire, Joëlle BOËZ